

**Décret portant renouvellement du mandat d'un  
membre de la Commission de Régulation du  
Secteur de l'Electricité**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**

- Vu la Constitution ;  
Vu la loi n° 98-29 du 14 avril 1998 relative au Secteur de l'Électricité modifiée par la Loi 2002-01 du 10 janvier 2002 ;  
Vu le décret n° 2001-819 du 25 octobre 2001 portant nomination d'un membre de la Commission de Régulation du Secteur de l'Electricité ;  
Vu le décret n° 2004-561 du 21 avril 2004 portant nomination du Premier Ministre ;  
Vu le décret n° 2004-580 du 30 avril 2004 relatif aux attributions du Ministre de l'Energie et des Mines ;  
Vu le décret n° 2005-705 du 09 août 2005 mettant fin aux fonctions de ministres, nommant de nouveaux ministres et fixant la composition du gouvernement ;  
Vu le décret n° 2005-724 du 11 août 2005 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les Ministères ;  
Sur proposition du Ministre de l'Energie et des Mines,

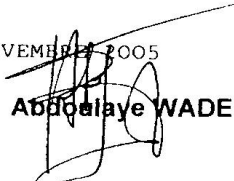
**DECRETE**


**ARTICLE PREMIER :** Monsieur Edmond DIOUF, Juriste, est nommé Commissaire Juriste à la Commission de Régulation du Secteur de l'Electricité pour un second mandat de cinq (5) ans.

**ARTICLE 2 :** Le Ministre de l'Energie et des Mines est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel.

Fait à Dakar le 18 NOVEMBRE 2005

Par le Président de la République  
Le Premier Ministre

  
Abdoulaye WADE

  
Macky SALL